

COMMUNE DE DOMSURE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 avril 2022 à 19h30
Convocation du 09 avril 2022

Présents : Patrick Vacle, Brigitte Fischer,
Patrick Bouillet, Xavier Bernard De Domsure, Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret, Christine Drouilhet, Pauline Michel.

Excusé : Lilian Billet, Brenda Costanzo, Mathilde Ferrier

Secrétaire de séance : Christine Drouilhet

1/ Finances :

- Compte administratif 2021 : DEL2021-15

Le Conseil municipal, sous la Présidence de madame Brigitte FISCHER, deuxième adjointe au Maire, examine le Compte Administratif du Budget Communal qui s'établit ainsi :

Libellés Commune 2021	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	16 075.49	-	267 603.90		283 679.39
Opérations de l'exercice	44 563.19	36 523.42	329 738.33	412 955.03	374 301.52	449 478.45
TOTAUX	44 563.19	52 598.91	329 738.33	680 558.93	374 301.52	733 157.84
Restes à réaliser	3500		-	-	3500	
TOTAUX CUMULES	48 063.19	52 598.91	329 738.33	680 558.93	377 801.52	733 157.84
RÉSULTATS DÉFINITIFS		4535.72		350 820.60		

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget COMMUNAL 2021.

- Subventions associations : DEL2022-16

Monsieur le Maire explique que l'association la Garderie les Ptits BEAUDOMS est en difficulté financière. Le sujet a été évoqué avec le maire de Beaupont du fait du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Il est envisagé de donner une subvention exceptionnelle de 2000,00 € de la part de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention exceptionnelle de 2000,00 € qui s'ajoute à celle donnée chaque année.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la liste des subventions aux associations évoquée lors du conseil municipal du 24 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessous :

Organismes	Montants
Adapa	50.00 €
admr Bresse Revermont	100.00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Coligny	40.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Coligny	100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de st-amour	100.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beaupont	100.00 €
Bibliothèque Beaupont	230.00 €
Centre Léon Bérard	50.00 €
Comité cantonal de la Croix Rouge	50.00 €
Comité de fleurissement de Domsure	1 000.00 €
Comité des fêtes de Domsure	1 200.00 €
Garderie Les Ptits Beaudoms	4 500.00 €
Association Re.P.A.S - Repas Portage	50.00 €
Restaurant Scolaire Beaupont/Domsure	650.00 €
LEG JAILLET Restaurant Scolaire	100.00 €
U.D.A.F de l'Ain	20.00 €
BTP CFA Bourg en Bresse (Huber Walter)	45.00 €
CECOF Ambérieu	180.00 €
Comité Cycliste Domsure-Beaupont « La Roger Pigeon »	300.00 €

8 865.00 €

- Renégociation de l'emprunt Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté : DEL2022-17

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL2021-27 relative au rachat de l'emprunt N° 08692860 dont la signature n'a pu être effective en fin d'année 2021.

Il présente donc la nouvelle proposition de renégociation de la banque populaire Bourgogne Franche-Comté pour le prêt N° 08692860 à savoir :

- montant emprunté : 173 205.23 €
- taux fixe : 1.39 %
- durée : 11 ans soit 44 échéances
- périodicité : trimestrielle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de renégociation d'emprunt aux conditions suivantes :

- montant emprunté : 173 205.23 €
- taux fixe : 1.39 %
- durée : 11 ans soit 44 échéances
- périodicité : trimestrielle
- Intérêts : 13 879.25 €
- total échéances : 187 084.48 €
- frais d'avenant : 1000 €

- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition et le contrat de prêt ainsi que tous les documents relatifs à cet emprunt N° 08692860.

- Vote des taux d'imposition communaux 2022 : DEL2022-18

- **Considérant** les modifications fiscales applicables à la commune suite à la fusion des 7 EPCI et à la création au 01 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CABBB).
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
- **Vu** les lois de finances annuelles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 24.90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38.84 %

* Lot 11 Plomberie- sanitaires- ventilation : entreprise Olivier Colas pour un montant de 8 333,33 € ht

* Lot 12 Installation Photovoltaïque : entreprise Heliophoton pour un montant de 29 015,98 € ht

L'ensemble de ces lots fait ressortir une offre globale à 485 878.79 € ht soit 583 054.54 € ttc

- Budget primitif Commune 2022 : DEL2022-20

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif exercice 2022 du budget principal « Commune ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif exercice 2022 du budget principal « Commune » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement	Dépenses : 667 728.94 € Recettes : 667 728.94 €
- Section d'investissement	Dépenses : 699 200.00 € Recettes : 699 200.00 €

2/ Bâtiments communaux

- Rapport d'analyse des offres suite projet construction d'une halle multisports : DEL2022-19

Pour faire suite à la consultation des entreprises en vue de la construction d'une halle multisports sur la Commune de Domsure, celle-ci s'est fait accompagner dans cette procédure par le cabinet d'architecte Atelier 71 situé à Dommartin les Cuiseaux.

Une première consultation de type procédure adaptée à eu lieu avec une remise des offres au Vendredi 28 Janvier 2022. Suite à une première analyse des différentes offres par Atelier 71, une présentation a eu lieu en mairie le Jeudi 17 Février 2022.

A la suite de cette présentation, la Commune de Domsure a décidé de reconsulter les lots 5,6,8 et 12 et de procéder à une négociation des lots 1,2,3,7,10 et 11 avec un retour des offres pour le Vendredi 25 Mars à 12h00.

Suite à l'analyse de l'ensemble des offres, une nouvelle présentation de celles-ci, en présence du bureau d'étude Atelier 71, a eu lieu en Mairie de Domsure en date du Mardi 05 Avril 2022.

Le rapport d'analyse des offres fait ressortir le classement des entreprises retenues suivant :

- * Lot 1 Désamiantage - démolition : entreprise Piquand Tp pour un montant de 34 247.29 € ht.
- * Lot 2 Terrassement -Vrd : entreprise Piquand Tp pour un montant de 63 381.63 € ht
- * Lot 3 Maçonnerie - Go : entreprise Renaud pour un montant de 39 470.73 € ht
- * Lot 4 Charpente métallique - ossature bois - couverture- zinguerie : entreprise Sarl Gauthier pour un montant de 165 177.67 € ht
- * Lot 5 Menuiserie extérieures aluminium et verrière : entreprise Accord Alu pour un montant de 52 540 € ht
- * Lot 6 rideaux extérieurs : entreprise Richard Boulay pour un montant de 35 582,96 € ht
- * Lot 7 Menuiseries intérieures bois : entreprise Beal pour un montant de 11 673.11 € ht
- * Lot 8 Cloisons - doublage-faux plafonds- peinture : entreprise Poncin pour un montant de 5691.76 € ht auquel il faut rajouter l'option lasure pour un montant de 11 187.80 € ht
- * Lot 9 Carrelage - faiences : entreprise Amvr Poupon pour un montant de 10 216.53 € ht
- * Lot 10 Electricité : entreprise En Go Bourgogne pour un montant de 19 360 € ht

Un rendez-vous est prévu le 02 mai 2022 avec Atelier 71 et les entreprises retenues. Les informations seront complétées sur la plateforme de dématérialisation DEMATIS.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 28 mars 2022 à 19h30